

3 Minuten GENEVACCORD ADR – Nr.14 Juli 2015

**SWEET JUSTICE in Paris : der Erfolg eines Events
unter der Schirmherrschaft der französischen Justizministerin Frau Christiane Taubira**



Paris, an der Comédie des Champs-Élysées, 16.06.2015.

Guy A. Bottequin mit der französischen Justizministerin Frau Christiane Taubira

Der von der Republik und dem Kanton Genf vereidigte Mediator Guy A. Bottequin - engagierter Ausbilder und Referent bei Konferenzen, Tagungen und internationalen Kolloquien zum Thema Mediation – hat sich lange gefragt, wie man die breite Öffentlichkeit für diese Methode der Konfliktregelung sensibilisieren könnte.

Nach 880 Weiterbildungsstunden beschloss er, die Geheimnisse dieses Verfahrens auf eine sehr konkrete Art und Weise zu enthüllen – durch die Kunst der Theaterdarstellung: das Konzept SWEET JUSTICE wurde im Oktober 2014 das erste Mal in Genf erfolgreich umgesetzt.

Mehrere Aufführungen des außergewöhnlichen Stücks fanden nun im Juni 2015 am legendären Theater *Comédie des Champs-Élysées* in Paris statt, zu denen mehr als 1400 Zuschauer kamen.

Guy A. Bottequin stand als Mediator selbst auf der Bühne neben den Schauspielern Alain Carré, Stéphanie Leclef und Aïssa Derrouaz, der Erzählerin Nina Strack, den Anwaltsmediatoren Maître Olivier Cuperlier und Maître Hedwige Caldairou und der Richterin Danièle Ganancia.

Nach der Aufführung folgte ein virtueller Prozess im Schwurgericht.

Der Generalanwalt, der abwechselnd von dem ehemaligen Präsidenten der Anwaltskammer Yves Repiquet (am 1. und 2. Juni) und Jean-Bernard Dagnaud (am 15. und 16. Juni) gespielt wurde, äußerte sich gegen die Mediation und klagte sie wegen versuchten Mordes an den Berufsgruppen der Anwälte und Richter an.

Verteidigt wurde die Mediation von der ehemaligen Präsidentin der Anwaltskammer, Frau Christiane Féral-Schuhl, die die Unschuld ihrer Mandantin, der Mediation, bewies.

Das Theaterstück fand unter der Schirmherrschaft der französischen Justizministerin Frau Christiane Taubira statt. Für Guy A. Bottequin war es eine Ehre, die Ministerin in Begleitung von Céline Roux, Beraterin für Familien- und Umweltrecht, zur Aufführung am 16. Juni 2015 begrüßen zu dürfen.

Ein paar Tage später hat die Justizministerin Herrn Guy A. Bottequin eine Nachricht geschickt:

**"Sehr geehrter Herr Bottequin,
vielen Dank für Ihre Nachricht.
Der Weg ist noch lang, aber unsere gemeinsamen Bemühungen
haben ihn bereits verkürzt.
Ich wünsche Ihnen alles Gute."**

Christiane TAUBIRA, Justizministerin

Guy A. Bottequin freute sich sehr, unter den Gästen der Theateraufführung den Minister für Kultur und Frankophonie der Elfenbeinküste Herrn Maurice Kouakou Bandaman, die Präsidentin des SDM/FSM Andrea Staubli, Anwaltskammervorsitzende, Richter, Rechtsanwälte und Journalisten aus ganz Europa begrüßen zu dürfen.

Moralische Unterstützung erhielt das Projekt von folgenden Verbänden:

- aus Frankreich : vom Zentrum für Mediation und Schiedsverfahren Paris (CMAP) und dem Nationalen Verband der Mediatoren (ANM),
- aus der Schweiz : vom Schweizerischen Dachverband Mediation (SDM/FSM), der Schweizer Kammer für Wirtschaftsmediation (SKWM/CSMC) und von Groupement Pro Médiation (GPM),
- aus dem frankophonen Raum : vom Institut für Mediation im frankophonen Raum (IMEF).

Mit dem Theaterstück "Mediation mit offenem Herzen" möchte Genevaccord Neulinge für das Verfahren begeistern, diejenigen von dem Win-Win-Konfliktlösungsverfahren überzeugen, die Mediationsverfahren vorschlagen und somit initiieren können und dafür sorgen, dass die Justiz eine Alternative wird.

Das Stück maßt sich nicht an, ein bestimmtes Modell für die Durchführung eines Mediationsverfahrens vorzugeben oder den Charakter einer Ausbildung bzw. eines Kurses zu haben. Durch das Theaterstück soll jedoch der Nutzen des Verfahrens gezeigt werden, damit das Denken in Europa und im frankophonen Raum endlich die Richtung der *restorative justice* einschlägt, was einen Vorteil des gesamten Berufszweigs bedeuten würde.

Guy A. Bottequin möchte sich ganz herzlich bei all denjenigen bedanken, die ihn zu diesem außergewöhnlichen Abenteuer SWEET JUSTICE ermutigt und ihn auf dem Weg dahin unterstützt haben.



Paris, an der Comédie des Champs-Élysées, 16.06.2015.

Von links nach rechts : die ehemalige Präsidentin der Pariser Anwaltskammer Frau Christiane Féral-Schuhl, die Schauspielerin Stéphanie Leclef, die französische Justizministerin Frau Christiane Taubira, die Schauspieler Aïssa Derrouaz und Alain Carré, der Mediator Jean-Bernard Dagnaud, Maître Olivier Cuperlier, der Mediator Guy A. Bottequin, Maître Hedwige Caladairou, Richterin Danièle Ganancia.

SWEET JUSTICE : Pressespiegel



Revue

Lexbase Hebdo édition professions n°194 du 21 mai 2015

[Avocats] Evénement

"Sweet justice" ou comment la médiation de conflit arrive sur les planches... — Rencontre avec Guy A. Bottequin, président de GENEVACCORD A.D.R., et metteur en scène

N° Lexbase : N7531BUH

Les lundis et mardis 1, 2, 15 et 16 juin 2015 à 20h30 se jouera à la Comédie des Champs-Élysées une pièce de théâtre intitulée "Sweet justice". Son objectif : plonger le public au cœur d'une médiation de conflit pour lui en dévoiler tous les arcanes ! Dans l'Europe des 47, plus de 85 % des litiges soumis à la médiation aboutissent à la conclusion d'un accord satisfaisant pour les parties, en moins de trois mois. Cette pratique devrait gagner rapidement du terrain : sa célérité et ses coûts sont en effet sans commune mesure avec ceux de la voie judiciaire. Pourtant à l'heure actuelle, moins de 1 % des dossiers vont en médiation, alors qu'en parallèle la tâche des juges s'alourdit considérablement. Ce processus de résolution de conflits peine à s'enraciner dans les esprits et dans la pratique. Spécialisée en médiation de conflits, GENEVACCORD A.D.R. met la justice restauratrice en lumière et prend l'initiative de dévoiler au grand public les dessous de la médiation, sous le Haut Patronage de la Garde des Sceaux et ministre de la Justice, Christiane Taubira, et avec le soutien des associations de médiation de France le CMAP et l'ANM et des associations de médiation Suisse FSM/SDM, CSMC/SKWM et GPM. A l'issue de la représentation, une simulation d'un procès en cours d'assises se jouera. Le Bâtonnier Maître Yves Repiquet incarnera le procureur le 1er et 2 juin en alternance avec M. Jean-Bernard Dagnaud les 15 et 16 juin. Le Bâtonnier Maître Christiane Féral-Schuhl sera face aux accusateurs et démontrera que son client, accusé de tentative d'assassinat de l'avocate et de la magistrature, est innocent. Lexbase Hebdo — édition profession a rencontré le président de GENEVACCORD A.D.R., Guy A. Bottequin, également metteur en scène de cette pièce.

Lexbase : Comment vous est venue l'idée de réaliser une pièce de théâtre sur la médiation ?

Guy A. Bottequin : En ma qualité de médiateur de conflits professionnel je me rends presque à tous les événements de médiation dans l'espace francophone. J'entends parler de brillants conférenciers sur le thème de la médiation. Le public est enchanté et trouve l'exposé sur l'arbitrage et la conciliation excellent. Or, jamais ces deux mots n'ont été prononcés. Il était nécessaire de mettre en scène un cas de conflit pour lever le voile du mystère du processus de la médiation.

Lexbase : La médiation en Suisse diffère-t-elle de la médiation en droit français ?

Guy A. Bottequin : Dans les grandes lignes non, car les Directives viennent de l'Union européenne et il existe des accords bilatéraux entre la Suisse et l'UE.

Mais attention la Suisse n'est pas la France ! En Suisse les Cantons peuvent avoir des décrets différents.

Ainsi, par exemple, dans la République et le Canton de Genève les médiateurs doivent être assermentés pour paraître sur les listes au tribunal afin d'être désignés par un juge.

Lexbase : Comment expliquer que ce processus peine à s'implanter dans la pratique ?

Guy A. Bottequin : Il y a deux raisons à cela. La première raison est qu'au Canada, elle se pratique dans l'enseignement, dès les classes de la maternelle. On nomme pour une année et chaque année suivante des médiatrices et des médiateurs parmi les élèves à concurrence de 10 % du nombre d'élèves par classe ou par école. Ce qui est remarquable c'est que ce sont les élèves eux-mêmes qui nomment les médiateurs. La deuxième raison est qu'en France, en Belgique, en Suisse, le tribunal est accessible pour tous. L'Etat est fiable. Donc la toute grande majorité des personnes en conflit a le réflexe de saisir les tribunaux.

Dans les pays où la justice est ou devient très chère, la médiation progresse.

Lexbase : Comment un médiateur peut-il rétablir la communication entre les parties, dans le cadre du conflit qui les oppose ?

Guy A. Bottequin : Par une séance de médiation qui dure, dans ma pratique, au moins une journée entière, parfois plus. Il faut accueillir les parties, donner les règles de la médiation, écouter l'un et l'autre à tour de rôle, sans interruption, sans attaques verbales, dans une atmosphère calme et sereine. Il faut écouter les doléances et les besoins. Il est fondamental de constater l'accord sur les désaccords, d'appliquer les procédés de déblocage, de voir et d'entendre les parties en aparté. Enfin, il faut employer les applications systémiques, ouvrir le cadre, chercher les intérêts communs des parties et inciter les parties à la créativité à proposer des solutions. La présence des avocats des parties est pour moi nécessaire.

Lexbase : Comment concrètement s'organise une médiation ?

Guy A. Bottequin : Cette question est tellement importante. Venez voir la pièce, vous serez surpris de voir et de comprendre ce processus de la médiation, qui va certainement être au bénéfice de tous les spectateurs et leurs proches !

Lexbase, 21. Mai 2015

LCP, Chronique "Culture Matin" de Christophe Combarieu, 10. Juni 2015

BFM TV, "Sweet Justice", des avocats sur les planches, 8. Juni 2015

LCI, Culture : les coups de coeur de Christophe Combarieu, 31. Mai 2015

<http://genevaccord.com/DE/genevaccord-portrait-presspiegel>

La Sweet Justice monte sur les planches !

Les dessous d'une médiation dévoilés au théâtre avec des juristes jouant leur propre rôle, c'est bientôt, à la Comédie des Champs-Élysées !



"En moyenne 87 % des médiations aboutissent à un accord !" assure Guy A. Bottequin (photo d'illustration) © Daniel Reinhardt / AFP



Par LAURENCE NEUER

Un couple, un divorce, un amant, des histoires d'argent... Tous les ingrédients sont réunis pour former une belle intrigue marivaudesque. Avec un petit plus : la pièce, qui se donnera début juin à la Comédie des Champs-Élysées, met en scène des avocats et des magistrats qui interprètent leur propre rôle, aux côtés d'acteurs professionnels. L'objectif ? Illustrer "in vivo" le déroulement d'une médiation, cet instrument magique de résolution des litiges. C'est précisément pour lever le voile sur ce processus par nature confidentiel que le médiateur Guy A. Bottequin a pensé au théâtre.

Comment ce chef d'orchestre parvient-il à rétablir le dialogue entre les ex-conjoints et le directeur de la clinique où ils travaillent tous les deux ? Par quels moyens les amène-t-il à dénouer leurs points de discorde et à découvrir leurs intérêts communs ? Comment la médiation se déroule-t-elle concrètement ? Les réponses sont dans *Sweet Justice*, qui, forte du succès rencontré en Suisse (Genève), s'invite à Paris pour quatre représentations exceptionnelles à la Comédie des Champs-Élysées*. Le Point.fr a interrogé son auteur Guy A. Bottequin.

Le Point.fr : Mettre en scène une vraie médiation, comment est né ce concept inédit ?

J'ai écrit le scénario qui est un cas réel que j'ai eu à connaître en tant que médiateur. Depuis 2007 que je pratique la médiation, je me rends compte à quel point ce procédé est efficace. En moyenne, 87 % des médiations aboutissent à un accord ! J'ai pensé que la dramaturgie était une manière originale et unique de mettre en scène la médiation afin de sensibiliser un large public. Un procédé encore trop méconnu...

En France, oui, mais pas dans tous les pays ?

En effet, moins de 1 % des dossiers vont en médiation en France. Alors que ce processus est au cœur de la culture juridique des pays anglo-saxons. Les Canadiens insuffisent l'état d'esprit de la médiation aux enfants dès leur plus jeune âge. À partir de 9 ans, des médiateurs sont désignés au sein de l'école pour gérer les conflits entre les professeurs et les élèves.

Pourquoi avoir choisi ce nom "Sweet Justice" qui peut pour certains être associé à une justice édulcorée ?

Doux ne veut pas dire faible. L'idée est de montrer que le médiateur installe un lien entre deux personnes, sans le faire par la force mais tout en subtilité. L'objectif est de régler la parole avec des "outils" qui n'ont aucun caractère contraignant. La communication est l'élément clé pour sortir du conflit. La médiation est libre et volontaire. Et, contrairement à la conciliation, la médiation a cela d'extraordinaire qu'elle ne coupe pas la poire en deux. Dans la médiation, les parties ressortent "gagnant-gagnant".

Votre pièce a déjà connu un beau succès en Suisse. Allez-vous dupliquer cette "médiation sur scène" dans d'autres domaines que celui du divorce ?

J'aimerais aborder tous les moments durs de la vie. Le domaine des relations de travail, celui de la criminalité aussi. La récidive a diminué de 30 % en Belgique depuis qu'on applique régulièrement la médiation au pénal ! La grande différence entre ce procédé et le règlement d'un conflit devant la justice, c'est que, au tribunal, on tranche, on sanctionne, on punit. En médiation, les deux parties expriment à tour de rôle leurs doléances et leurs besoins. Elles ne regardent pas le passé, elles regardent surtout l'avenir, leurs intérêts communs. Elles ouvrent le cadre de leur litige à d'autres choses, et formulent elles-mêmes des propositions nouvelles. Ce sont elles qui tissent l'accord dans le désaccord, bref, elles qui trouvent LEUR solution.

* Les 1er, 2, 15 et 16 juin à la Comédie des Champs-Élysées

Le Point.fr, 24. Mai 2015

Sweet Justice
Spectacle inspiré d'un cas réel de médiation
au théâtre de la Comédie des Champs-Élysées,
15 avenue Montaigne, 75008 PARIS
les 1, 2, 15 et 16 juin 2015
à 20 heures 30

Suite au succès de la pièce de théâtre « Sweet Justice » jouée à Genève en octobre 2014 au théâtre Les Salons, Genevaccord Alternative Dispute Resolution poursuit sa mission à Paris : plonger le public au cœur d'une médiation pour lui en dévoiler tous les arcanes. Une série de représentations exceptionnelles sera donnée en juin 2015 à la mythique Comédie des Champs-Élysées. Acteurs, Médiateurs, Magistrats et Avocats de renom seront réunis sur scène pour une médiation à cœur ouvert, afin de démontrer la puissance de la logique gagnant-gagnant.

Renseignements et réservations : www.comediechampselysees.com
Téléphone : 00 33 (0) 1 53 23 99 19

LOC. 01 53 23 99 19

Les Annonces de la Seine, 18. Mai 2015

Die 6. internationale Tagung zur gerichtlichen Mediation von GEMME Frankreich und der CIMJ



Vom 1. bis 4. Juli 2015 hat die französische Sektion von GEMME (Europäische Richtervereinigung für Mediation) mit der CIMJ (Conférence Internationale de la Médiation pour la Justice) die 6. Tagung zur gerichtlichen Mediation am Universitätszentrum (Centre Universitaire Méditerranéen) in Nizza organisiert.

Das Programm der viertägigen Tagung und praktischen Workshops lautete: "neue Herausforderungen und Qualität der Mediation". Die Tagung fand im Rahmen des 20-jährigen Jubiläums des französischen Gesetzes zur gerichtlichen Mediation 1995-2015 statt.

Quo vadis, SWEET JUSTICE ?

Seit der Aufführung in Genf (2014) und in Paris (2015) hat GENEVACCORD ADR mehrere Anfragen erhalten, um SWEET JUSTICE auch in anderen Städten Frankreichs, Europas und im Ausland auf die Bühne zu bringen.

Eine ganz neue Version des Stücks SWEET JUSTICE könnte für eine Aufführung im Mai 2016 in einer multikulturellen Stadt entstehen...

Fortsetzung folgt !

Der Poesie-Beitrag des Monats stammt von unserer Mediatorin Raymonde Richter aus Neuenburg:

„Das Wort gehört zur Hälfte dem, welcher spricht, und zur Hälfte dem, welcher hört.“

Montaigne, *Essais*

(III, 13, 1088 ; De l'expérience, 1694)

Save the date ! 7. Kongress der SKWM am 18. und 19. September 2015

Der 7. Kongress der SKWM wird in Lausanne stattfinden.

16 Mediatoren, die in der Schweiz, in Belgien, Deutschland und Großbritannien arbeiten, werden dann als Vortragsredner, Moderatoren und Workshopverantwortliche fungieren, um das Thema : "Wirtschaftsmediation – neue Herangehensweisen und Perspektiven" gebührend zu würdigen.

Das Team von GENEVACCORD ADR SA - einer der Sponsoren - unterstützt dieses wichtige Ereignis gern.

Alle können an dem Kongress teilnehmen. Voraussetzung ist eine Anmeldung.

Es wird während des Kongresses eine Simultanverdolmetschung geben (D-F/F-D).

C S M C **Chambre Suisse de Médiation Commerciale**
S K W M **Schweizer Kammer für Wirtschaftsmediation**
C S M C **Camera Svizzera per la Mediazione Commerciale**
S C C M **Swiss Chamber of Commercial Mediation**

SOUTENUE PAR



7ème congrès de la CSMC

18 septembre 2015 09h15 – 17h30*
19 septembre 2015 09h00 – 16h30

Médiation Commerciale
Nouvelles approches et perspectives

*suivi par une exposition des photos de Dominique Derisbourg
ainsi qu'un dîner au magnifique Casino de Montbenon

Lieu : Hôtel de la Paix, Avenue Benjamin-Constant 5, 1003 Lausanne



Chambre Suisse de Médiation Commerciale
Schwanenstrasse 32, 8840 Einsiedeln; admin@csmc.ch

Informationen und Anmeldung auf : www.skwm.ch